

Pulsiv Académie, nouveau partenaire de confiance de la FFEC

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 24 juillet 2025 — La Fédération Française des Entreprises de Crèches a le plaisir d'annoncer son nouveau partenariat de confiance avec Pulsiv Académie, organisme de formation spécialisé dans la gestion de crèches.

Les adhérents qui le souhaitent auront ainsi accès à un accompagnement concret et des outils pratiques pour améliorer la qualité d'accueil et la performance de leur structure.

Parce que la qualité n'a pas de prix mais a toujours un coût, les conseils de gestion visent à permettre l'augmentation des dépenses en matière de qualité d'accueil grâce à l'optimisation des recettes.

L'expertise de Pulsiv Académie permet aux gestionnaires de crèches et de micro-crèches d'assurer une gestion exigeante, engageante et humaine tout en assurant la stabilité économique de la structure. Il s'agit d'une solution concrète, humaine et ancrée dans le réel.

Ce partenariat permet aux gestionnaires de crèches et de micro-crèches de bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations proposées par la Pulsiv Académie.

A propos de la Pulsiv Académie :

La Pulsiv Académie, c'est :

- Des formateurs qui ont eux-mêmes dirigé, vendu, négocié — et qui connaissent la gestion d'une entreprise de crèches et de micro-crèches au quotidien
- Des formations pensées pour vous faire gagner en confiance, en clarté et en efficacité.
- Une pédagogie structurée, bienveillante, et déjà éprouvée par plus de 100 gestionnaires.

Avec la Pulsiv Académie, vous ne partez pas de zéro : vous repartez outillé, formé, et prêt à défendre ce que vous avez construit.

A propos de la FFEC : Chiffres au 1^{er} janvier 2025

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **3 100 établissements**, soit **72 000 places de crèches** en France et employant **29 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#) qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »